

FORMINIX POUDRE

1/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

**SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA
SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** FORMINIX POUDRE**Code du produit** 79400446**AMM** FR-2017-0084**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations
déconseillées****Utilisation** Produit pour tuer les fourmis
REACH PC8**Poudre prête à l'emploi pour poudrage (DP)**
Produit Biocide TP18**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur** SBM Life Science
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France
+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com**1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence****ORFILA INRS Centre Antipoison** +33 (0)1.45.42.59.59**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à
l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

FORMINIX POUDRE

2/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Danger à court terme (aigu) pour l'environnement aquatiques, catégorie 1 – Aquatic Acute 1 – H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour l'environnement aquatique, catégorie 1 – Aquatic Chronic 1 – H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Mélange soumis à étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

/

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Eviter de respirer les poussières.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

FORMINIX POUDRE

3/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

- P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé en accord avec la réglementation en vigueur.

Mentions supplémentaires :

Aucune

Etiquetage supplémentaire :

Non concerné

2.3 Autres dangers

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances***Sans objet***3.2 Mélanges****Nature Chimique**

DP : poudre pour poudrage

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Deltamethrine	52918-63-5 258-256-6 607-319-00-X	/	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H331 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	1 000 000 1 000 000	0,02 < x < 0,50

FORMINIX POUDRE

4/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vousappelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur, faire respirer l'air frais, garder la personne au calme dans une position confortable pour respirer. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et continuer de rincer.

Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/paresthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec la peau Enlever tout vêtement souillé.

Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux pendant au moins 15 minutes.

Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/paresthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E.

Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une manifestation allergique apparaît.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Ingestion Appeler immédiatement un médecin.

Rincer la bouche.

FORMINIX POUDRE

5/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.

Ne rien donner à une personne inconsciente.

La formulation contient un amérisant pour limiter les risques d'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

Effet local :

Paresthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, habituellement la durée n'excède pas 24 h, Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses.

Toux, Éternuements.

Effets systémiques :

Sensation de gêne dans la poitrine, Tachycardie, Hypotension, Nausée, Douleur abdominale, Diarrhée, Vomissements, Vue brouillée, Mal de tête, Anorexie, Somnolence, Coma, Convulsions, Tremblements, Prostration, Hyperréaction des voies respiratoires, Oedème pulmonaire, Palpitations, Fasciculation musculaire, Apathie, Vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Risques**

Ce produit contient un pyréthroïde. L'intoxication par un pyréthroïde ne doit pas être traitée de la même manière qu'une intoxication par un carbamate ou organo-phosphoré.

Traitements

Traitements initiaux systémiques : symptomatique.

Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards. Si le traitement n'est pas suffisant, on peut recourir au phénobarbital. Contre-indication : atropine, dérivés d'adrénaline.

FORMINIX POUDRE

6/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Guérison spontanée et sans séquelles.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens appropriés	<ul style="list-style-type: none">- Mousse résistant à l'alcool- Eau pulvérisée- Poudre chimique (poudre sèche)- Dioxyde de carbone (CO₂)
Moyens inappropriés	<ul style="list-style-type: none">- Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	<p>Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.</p> <p>L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.</p>
---	--

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	<p>Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.</p> <p>Appareil respiratoire autonome.</p>
Informations supplémentaires	<p>Rester en amont des flammes.</p> <p>Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau.</p> <p>Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.</p>

FORMINIX POUDRE

7/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions pour les non-secouristes	<p>Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.</p> <p>Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.</p> <p>Empêcher la formation de nuages de poussières et éviter l'inhalation du produit.</p> <p>Eloigner toute source d'ignition.</p> <p>Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.</p>
Précautions pour les secouristes	<p>Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.</p> <p>Porter un équipement de protection individuelle adéquat.</p> <p>Maintenir les niveaux de poussières aussi faible que possible.</p> <p>Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.</p>

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.
--	---

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement	Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.
-------------------------------------	---

FORMINIX POUDRE

8/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Méthodes de nettoyage	Ramasser le produit en l'humidifiant si nécessaire afin d'éviter la formation de poussières. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.
	Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.
Autres conseils	Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.
---------------------------------------	---

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger	Manipuler à l'abri du vent. Utiliser uniquement en zone bien ventilée. Eviter tout contact avec la peau, les plaies ouvertes, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les poussières.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Eviter la formation de poussières qui peuvent former un mélange explosif avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Mesures d'hygiène	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail et être nettoyés complètement avant réutilisation.

FORMINIX POUDRE

9/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants, dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri d'une exposition directe du soleil et de l'humidité.
Précautions pour le stockage en commun	Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.
Matériaux appropriés	Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Produit biocide, prêt à l'emploi, pour tuer les fourmis. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.
---	--

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Types d'exposition (professionnelles, biologiques)	Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	m.à.j	Base
VLEP 8 heures	Deltamethrine	52918-63-5	0,02 mg/m ³			Fournisseur

Autres informations :

Pas d'autres informations disponibles.

FORMINIX POUDRE

10/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Contrôles techniques appropriés Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Afin de limiter les risques d'exposition, il convient d'éviter de générer des poussières.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Eviter de respirer les poussières.

Si nécessaire, porter un masque filtrant contre les poussières (FFP1, facteur de protection 4), conforme à la norme NF EN 149.

Protection des mains Eviter le contact avec les mains.

Par précaution, porter des gants imperméables et résistants avec un extérieur en nitrile, néoprène et un intérieur en coton conformes à la norme NF EN 374.

Matériau : caoutchouc nitrile, épaisseur > 0,4 mm

Taux de perméation : > 480 min.

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Protection des yeux Eviter le contact avec les yeux.

Si possible éviter de porter des lentilles de contact.

SI besoin, porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN 166 (domaine d'utilisation 5 ou équivalent).

FORMINIX POUDRE

11/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Protection de la peau et du corps Eviter le contact avec la peau.

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 5.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

En cas de contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être soigneusement lavées.

Protections thermiques Non concerné

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

Ne pas utiliser le mélange lors d'épisodes venteux ou si des pluies sont à prévoir.

Tous les systèmes de ventilation doivent être munis d'un filtre en amont du point de rejet dans l'atmosphère.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect Solide en poudre

Couleur Blanche

Odeur Faible, caractéristique

FORMINIX POUDRE

12/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non applicable
Point de fusion / point de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide/gaz)	Non inflammable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Deltamethrine : Log Pow = 6,4 à 25°C
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité dynamique	Non applicable
Propriétés explosives	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Propriétés comburantes	Non disponibles

FORMINIX POUDRE

13/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

9.2 Autres informations

**Energie minimale
d'ignition :** > 10 mJ

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions recommandées d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Le mélange est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions
dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la lumière directe du soleil et les températures extrêmes.
Eviter la formation de poussières. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

FORMINIX POUDRE

14/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux**

Dans les conditions prévues d'utilisation, il n'y a pas de produits de décomposition.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 > 5 000 mg/kg – Rat – <i>[Formulation similaire]</i>
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 > 26,1 mg/l – Rat, 4 Heures - <i>[Formulation similaire]</i>
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 > 5 050 mg/kg - Lapin - <i>[Formulation similaire]</i>
Irritation / corrosion cutanée	Faiblement irritant pour la peau – Lapin – <i>[Formulation similaire]</i>
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Non irritant pour les yeux – Lapin – <i>[Formulation similaire]</i>
Sensibilisation respiratoire	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant – Cochon d'Inde, OCDE 406, test de Buehler - <i>[Formulation similaire]</i>

FORMINIX POUDRE

15/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Evaluation de la cancérogénicité :

Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

*[Deltamethrine]***Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :**

Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études *in vitro* et *in vivo* de mutagenèse.

*[Deltamethrine]***Evaluation de la toxicité pour la reproduction :**

Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

*[Deltamethrine]***Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :**

Exposition unique :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée :

Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : des effets neurocomportementaux et/ou des modifications neuropathologiques. Les effets toxiques de la substance Deltaméthrine sont provoqués par une hyperactivité passagère associée à la neurotoxicité des pyréthroïdes.

*[Deltamethrine]***Danger par aspiration :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FORMINIX POUDRE

16/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Informations supplémentaires

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

12.1 Toxicité *

Toxicité pour les poissons	CL50 > 0,15 µg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 heures Deltamethrine
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 = 0,0131 µg/l <i>Daphnia magna</i> 48 heures Deltamethrine
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 > 9,1 mg/l 96 heures Deltamethrine
Toxicité pour les abeilles	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les oiseaux	Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Pas de données disponibles sur le mélange. Deltamethrine : pas rapidement biodégradable.
-------------------------	---

FORMINIX POUDRE

17/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Koc Koc = 10 240 000

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Deltamethrine : ne montre pas de bioaccumulation.
FBC = 1 400

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Deltamethrine : immobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

Évaluation PBT et vPvB Deltamethrine : cette substance n'est pas considérée comme PBT, vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Généralités Eviter les écoulements dans l'environnement.
Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

FORMINIX POUDRE

18/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Produit	<p>Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.</p> <p>Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.</p>
Emballages contaminés	<p>Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.</p> <p>Réemploi de l'emballage interdit.</p>

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Deltamethrine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	UN3077
14.2 Nom d'expéditions des Nations Unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Deltamethrin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui

FORMINIX POUDRE

19/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

IATA

14.1 Numéro ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Deltamethrin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations supplémentaires**

Classement ICPE Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : 4510

Conformité aux annexes REACH Les composants mentionnés en section 3.1 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

FORMINIX POUDRE

20/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Etiquetage additionnel relatif au Règlement Biocide N° 528/2012

Formulation : DP : Poudre pour poudrage

Composition : Deltamethrine N° CAS : 92918-63-5 0,005 g/kg

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H331 Toxique par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Acute Tox. 3 Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 3 –
Acute Tox. 3 Toxicité aiguë (par inhalation) – Catégorie de danger 3 –

FORMINIX POUDRE

21/23

 Date de création : 08/01/2018
 Date de révision : 09/09/2019
 Version : 02 / France

Aquatic Acute 1 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1 -
 Aquatic Chronic 1 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1 -

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé

FORMINIX POUDRE

22/23

Date de création : 08/01/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédictive sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange FORMINIX POUDRE a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version 2 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

FORMINIX POUDRE

23/23

Date de création : 08/01/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.